

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL – SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 4 FÉVRIER 2022

1 DOCUMENT - Publié le 4 février 2022

 Communiqué de presse - séance du 4 février 2022.pdf
PDF-660.27 Ko

 TÉLÉCHARGEMENT

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne, présidé par Jean-François Parigi, s'est réuni ce jour en séance publique. À cette occasion, les élus ont notamment voté la hausse du plafond des contrats ruraux, l'adoption de la convention cadre avec l'université Gustave Eiffel et validé la subvention pour l'accueil du Tour de France Femmes. Lors de cette séance, le Département a également décidé de développer son dispositif « Collège nature » et de reconduire son partenariat avec Euro Disney et Les Villages Nature.

Contrat rural : hausse du plafond d'aides

La Convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) a validé la hausse du plafond de prise en charge du Contrat rural (CoR), qui passe ainsi de 370 000 € à 500 000 €. Pour permettre l'application rapide de cette mesure, une nouvelle convention est établie entre le Département et la Région. Cette augmentation du plafond porte ainsi le montant maximum de la subvention départementale de 111 000 € à 150 000 €. Une révision du règlement sera engagée en début d'année entre la Région Ile-de-France et le Département.

Un partenariat avec l'université Gustave Eiffel

Le Département soutient activement le développement universitaire sur son territoire. C'est pourquoi il a signé une convention de partenariat avec l'université Gustave Eiffel. Cette convention s'articule autour 3 axes développés dans la stratégie partagée de développement de l'enseignement supérieur et de la formation :

1. Favoriser l'accès et la réussite des Seine-et-Marnais dans l'enseignement supérieur,
2. Soutenir le développement territorial par l'articulation entre formation et emploi,
3. Développer la recherche professionnalisante en lien avec les politiques publiques du territoire.

Une subvention de 120 000 € pour accueillir le Tour de France Femmes en Seine-et-Marne

Le Département de Seine-et-Marne accueillera la 2ème étape du Tour de France Femmes le lundi 25 juillet 2022 pour une étape 100 % seine-et-marnaise. Afin de permettre l'organisation de cette épreuve, le Département a décidé d'attribuer une participation d'un montant de 120 000 € à Amaury Sport Organisation (l'organisateur du Tour de France) et d'approuver le projet de convention quadripartites correspondant. De plus, afin de promouvoir cet événement et faire découvrir la richesse de la Seine-et-Marne et son attractivité, le Département soutiendra financièrement les initiatives locales à travers la création de 2 appels à projets en direction des 37 communes traversées et de l'ensemble des collèges seine-et-marnais.

Le Département développe son dispositif « Collège Nature »

Le dispositif « Collège Nature » (qui vise à sensibiliser les collégiens à la nature et à favoriser la découverte des sites naturels départementaux) est mis en place depuis 5 ans et remporte un franc succès. C'est pourquoi le Département a souhaité dynamiser le dispositif actuel à travers les évolutions suivantes :

- mobiliser un plus grand nombre de collèges,
- créer des niveaux d'implication,
- proposer des ateliers aux professeurs,
- renforcer le lien avec le label E3D.

Actuellement, le budget consacré au dispositif et au concours « Collège Nature » est de 34 700 € pour 13 collèges (financement des animations via des conventions de partenariat entre le Département et les structures animatrices et participation financière du transport via une subvention versée par le Département au collège). La dépense prévisionnelle pour le déploiement à 30 collèges est de 44 000 € environ.

Reconduction de l'accord de coopération avec Euro Disney et Les Villages Nature

Souhaitant poursuivre le partenariat efficace tissé tout au long de ces années depuis 2005, le Département et Euro Disney s'engagent à travers un nouvel accord de coopération pour 2022-2026. Celui-ci permettra de poursuivre et d'intensifier les actions communes engagées en faveur de l'attractivité territoriale, du tourisme, de l'emploi, de la formation et de l'insertion, de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable, du sport et du logement. Comme pour Euro Disney, le Département a également décidé de proroger son partenariat avec Les Villages Nature jusqu'en 2026. Ce nouvel accord de coopération, permettra de conforter les relations continues avec le Département et de développer l'attractivité en Seine-et-Marne en matière touristique, économique et sociale.

« Cette séance est marquée par une double ambition pour le Département : être le premier partenaire des communes et intercommunalités et développer l'attractivité du territoire. Le Conseil départemental démontre une nouvelle fois sa volonté d'accompagner et de soutenir les collectivités, mais aussi sa capacité à mobiliser des moyens ambitieux pour diversifier et améliorer l'attractivité de toute la Seine-et-Marne », déclare Jean-François Paris

gi, président du Département de Seine-et-Marne.

Contacts presse :

- Pauline Maingre – 06.72.84.70.49 – pauline.maingre@departement77.fr
- Anne-Laure Boinnard – 06.79.38.52.96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr